



**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
HAUT ALLIER**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de Conseillers
Communautaires en exercice : 29
Présents : 20
Votants : 29

Date convocation : 29/06/2022
Affichage : 29/06/2022

Séance du 07 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux et le 7 juillet à 18 H 00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Francis CHABALIER, Président.

Présents : Anne-Marie PIJEAU, Julian SUAU, Claude SOLIGNAC, Mireille GARDES SAINT PAUL, Sébastien BROUSSARD, Guy ODOUL, Marc OZIOL, Francis CHABALIER, Jean-François COLLANGE, Rose-Marie MARTIN, Henri PROUHEZE, Guylène BLAES, Patrick RENOUD, Patrice CLAVEL, Jean-Marie BOSCUS, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Pierre MALET, Aline RANC, Jean-Louis SOULIER.

Pouvoirs : Patrick FERRERES à Patrice CLAVEL, Liliane PERISSAGUET à Henri PROUHEZE, Johanne TRIOULIER à Jean-François COLLANGE, Marie-Josée BEAUD à Rose-Marie MARTIN, Olivier ALLE à Marc OZIOL, Thierry CHAZE à Francis CHABALIER, Virginie FOURNIER à Patrick RENOUD, Jean-Claude MAYRAND à Jean-Louis SOULIER, Guy MAYRAND à Pierre MALLET.

Secrétaire de séance : Julian SUAU

Objet : CONVENTION "PETITES VILLES DE DEMAIN – OPERATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE" DU HAUT ALLIER" :

Monsieur le Président rappelle que, lors de sa réunion du 25 février 2021, le Conseil Communautaire a validé la candidature conjointe de la Commune de Bel-Air-Val-d'Ance, de la Commune de Langogne et de la CCHA à l'appel à projet "Petites Villes de Demain" initié par l'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires.

La convention d'adhésion, proposée par le Préfet de la Lozère a été signée le 24 mars 2021. L'article 4 prévoyait que cette convention était valable pour une durée de 18 mois à compter de sa signature.

Dans ce délai, un projet de territoire intégrant une stratégie urbaine et économique (diagnostic, objectifs, actions phasage et financement) devait être adopté sous la forme d'une convention PVD-ORT (Petites Villes de Demain – Opération de Revitalisation de Territoire).

En application de cet article 4, la Communauté de Communes du Haut Allier a mis en œuvre les concertations nécessaires pour finaliser le projet de Convention PVD-ORT avec les partenaires suivants :

- L'Etat (DDT de la Lozère)
- La Région Occitanie
- Le Département de la Lozère
- La Commune de Bel-Air-Val-d'Ance
- La Commune de Langogne
- La Banque des territoires (1)
- La CCHA

(1) La Banque des Territoires a également apporté une contribution au travers du financement d'un prestataire pour accompagner la Cheffe de Projet "Petites Villes de Demain" (recrutée par la CCHA) dans toute la phase de concertation et de rédaction de la convention.

Après avoir présenté en détail le projet de convention PVD-ORT, Monsieur le Président invite le Conseil Communautaire à délibérer.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

Vu l'avis favorable émis lors de la réunion conjointe de la Conférence des Maires et du Comité de pilotage "PVD-ORT" du 05 juillet 2022 ;

APPROUVE le projet de convention PVD-ORT du Haut Allier, tel que présenté en annexe et qui se décline autour des axes suivants :

AXE 1	De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive d'habitat en centre-ville
AXE 2	Favoriser un développement économique et commercial équilibré
AXE 3	Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
AXE 4	Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
AXE 5	Fournir l'accès aux équipements et services publics.

AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention.

DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions.

Au registre, sont les signatures,
Pour copie conforme,
Au siège de la Communauté de
Communes du Haut Allier
Le Président,



Francis CHABALIER